



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

**Le Niger**

# Analyse des conflits liés à la transhumance dans la région de Diffa

Note de synthèse





**Le Niger**

# Analyse des conflits liés à la transhumance dans la région de Diffa

Note de synthèse

## CITER COMME SUIT

FAO. 2021. *Le Niger – Analyse des conflits liés à la transhumance dans la région de Diffa: Note de synthèse*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb6957fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-135015-7

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou telles organisations, produits ou services. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale française est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

# Table des matières

Introduction . . . . .	1
Méthodologie de l'étude . . . . .	2
État des lieux des conflits liés à la transhumance . . . . .	3
Causes structurelles, moteurs et typologie des conflits liés à la transhumance . . . . .	5
Lignes de conflits . . . . .	10
Cartographie des protagonistes des conflits . . . . .	11
Impact des conflits . . . . .	13
Dispositifs et mécanismes de gestion des conflits . . . . .	14
Conclusions et recommandations . . . . .	16



# Introduction

Située dans la partie orientale de la République du Niger, la région de Diffa est constituée d'une très vaste étendue semi-aride dont les potentialités sont valorisées en majeure partie par des systèmes agraires composites qui coexistent dans l'espace. Pendant longtemps, le fonctionnement de ces systèmes a reposé sur la valorisation de la complémentarité entre les zones pastorales, agropastorales et agricoles. L'abondance relative des ressources pastorales, qui permettait d'assurer correctement l'alimentation du bétail dans les années 1960, a fait place, au cours de la période récente, à des campagnes pastorales de plus en plus aléatoires. Actuellement, on constate un accroissement de la vulnérabilité des systèmes d'élevage pastoral qui résulte des effets combinés de deux facteurs principaux, à savoir: (i) le grignotage des terres des parcours, qui sont progressivement annexées par les champs; et (ii) le surpâturage qui entraîne une régression de la diversité floristique et un appauvrissement des pâturages. Par conséquent, les équilibres anciens entre les activités agricoles et pastorales sont bouleversés par de nouvelles concurrences pour l'accès aux ressources naturelles qui s'expriment de manière accrue entre les agriculteurs et les éleveurs, mais aussi entre les éleveurs autochtones et les pasteurs transhumants.

L'avenir de l'élevage pastoral dans la région suscite des préoccupations qui sont d'autant plus grandes que les systèmes de production connaissent des reconfigurations profondes dans un contexte qui est marqué par une forte croissance démographique, des changements institutionnels et socio-économiques de plus en plus importants, l'intensification des aléas climatiques et l'expansion de la menace sécuritaire. L'aggravation de la vulnérabilité à laquelle l'élevage pastoral est confronté se répercute négativement sur les conditions d'existence et les capacités de résilience de la plupart des familles rurales qui vivent de cette activité.

D'autre part, il convient de mentionner que l'insécurité provoquée par le mouvement Boko Haram à partir de 2009 et l'extension du théâtre d'opération de ce groupe armé non étatique depuis 2014-2015 impactent massivement et durablement l'élevage pastoral. En effet, les communautés pastorales de la région de Diffa sont les premières victimes de la violence armée dont les répercussions se traduisent notamment par:

- la dégradation des conditions sécuritaires dans les espaces pastoraux, où les familles d'éleveurs sont victimes d'atteintes à leur intégrité physique et d'exactions multiples;
- l'abandon de certaines zones de pâturage à cause de l'insécurité;
- la modification complexe des circuits de transhumance transfrontalière et des routes commerciales du bétail provenant de la région de Diffa et du Tchad, afin de contourner des zones qui sont en proie à l'insécurité.

# Méthodologie de l'étude

La démarche méthodologique suivie pour réaliser cette étude a comporté trois phases qui ont été consacrées aux activités suivantes:

- Examen documentaire, cadrage de l'étude et préparation du diagnostic, afin de réaliser une analyse préliminaire de la problématique de la gestion des ressources naturelles et de transhumance en fonction de la documentation pertinente disponible.
- Collecte des données sur le terrain en ciblant les autorités administratives et coutumières, les collectivités locales, les services techniques, les groupements de femmes, les associations de jeunes, les organisations de producteurs, les institutions de formation et les organisations non gouvernementales d'appui au développement.
- Traitement et analyse des données, en vue d'élaborer le rapport d'analyse des conflits.

Figure 1. Carte de localisation de la zone de transhumance Kanem-Diffa au Tchad-Niger



Source: Module de la sécurité alimentaire – Tchad. 2019. *Carte de transhumance au Tchad* [en ligne]. Rome, Italie. [Page web consultée le 1 septembre 2021]. <https://fscluster.org/chad/document/carte-de-transhumance-au-tchad>



# État des lieux des conflits liés à la transhumance

La région de Diffa regroupe une mosaïque de communautés ethniques (arabes, boudouma, haoussa, kanouri, peuls et toubous) qui se sont implantées dans la zone à des périodes différentes. L'intensité des flux migratoires a varié suivant les circonstances et les modalités des déplacements des populations: exode massif de familles à la recherche de nouvelles aires d'implantation à certaines périodes, arrivée progressive et en ordre dispersé de petites vagues de migrants à d'autres moments (Anderson et Monimart, 2009)<sup>1</sup>.

Depuis les années 1980-1990, l'histoire de la région est marquée par une crispation des relations entre les différentes communautés pastorales qui y vivent, à cause de deux facteurs essentiels: (i) l'intensification de la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles, surtout le contrôle des points d'eau et des pâturages qu'ils polarisent; et (ii) la remise en cause des réglementations locales en matière d'accès aux ressources pastorales. Les contraintes découlant d'une telle situation ont renforcé les difficultés de maintenir dans le même espace différents systèmes d'élevage qui ont des modes de fonctionnement et des besoins spécifiques (élevage des petits ruminants, des bovins et des camelins).

Dans cette région qui renferme une gamme diverse et complexe de systèmes d'élevage et de pratiques culturelles, la cohabitation entre les différentes communautés ethniques est devenue plus tumultueuse avec l'arrivée de nombreux groupes de pasteurs arabes Mohamid. Ces transhumants ont pris pied dans la région à la suite des conflits et de la crise sociopolitique qui prévalait au Tchad au début des années 1980. La plupart d'entre eux se sont installés dans la plaine de la Manga où il existe des cuvettes au sein desquelles la nappe phréatique est accessible à de faibles profondeurs. L'implantation des arabes Mohamid dans les terroirs d'attache des éleveurs autochtones a débouché sur une logique d'affrontement découlant des divergences de conception entre les deux groupes d'acteurs en ce qui concerne la gestion de l'espace pastoral.

Aux yeux des communautés résidentes, la présence d'effectifs camelins élevés appartenant aux pasteurs arabes Mohamid contribue à porter la charge animale à un niveau trop élevé par rapport à la biomasse disponible dans leurs terroirs. Par conséquent, les éleveurs autochtones imposent souvent aux pasteurs chameliers des mesures de restriction, voire d'exclusion de l'accès aux ressources pastorales. En adoptant de telles décisions, les usagers réguliers des terroirs cherchent à réduire le risque d'un épuisement précoce du stock fourrager disponible pendant la saison sèche. Pour leur part, les pasteurs arabes Mohamid reprochent aux éleveurs autochtones de leur interdire l'accès aux pâturages de qualité qui existent dans les terroirs. Plusieurs d'entre eux refusent de se conformer aux règles locales qui régissent les tours d'eau, c'est-à-dire le système définissant l'ordre d'accès aux puits. Ils récusent également le principe de la négociation des accords sociaux pour le fonçage de puisards et le choix

---

<sup>1</sup> Anderson, S. et Monimart, M. 2009. *Recherche sur les stratégies d'adaptation des groupes pasteurs de la région de Diffa, Niger oriental*. IIED/Londres.

des sites d'implantation des campements provisoires. En somme, ces groupes de transhumants préfèrent imposer le recours à la force comme mode de gestion des relations avec les autochtones.

Une autre tendance d'évolution importante concerne l'amplification de la menace sécuritaire dans la région liée aux incursions du groupe armé Boko Haram qui sont devenues plus fréquentes depuis 2013. Cette situation a fortement perturbé l'exercice des activités d'élevage, en particulier le séjour et les déplacements des troupeaux dans les zones traditionnelles de repli, en l'occurrence le bassin de la Komadougou et les îles du lac Tchad, à l'est. Ainsi, l'ampleur que revêt l'insécurité affecte négativement la dynamique de la transhumance transfrontalière qui connaît des évolutions importantes. La modification des itinéraires et des destinations des troupeaux impose aux éleveurs de s'intégrer dans de nouveaux réseaux sociaux, en vue de nouer des alliances permettant de bénéficier de la sécurité et de l'accès aux ressources pastorales.

Dans les espaces transfrontaliers, tout comme à l'intérieur de la région de Diffa, la présence des groupes armés amène les éleveurs à éviter de fréquenter les parcours trop risqués au profit d'autres secteurs qu'ils ne connaissent pas et dans lesquels les relations avec les communautés résidentes sont moins fortes.

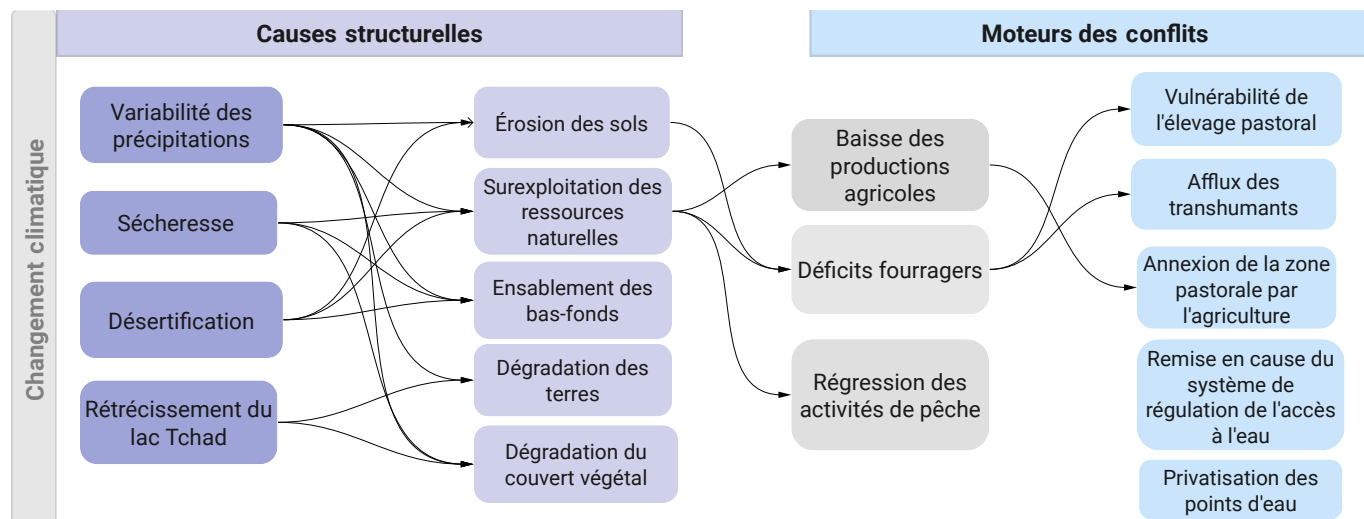
# Causes structurelles, moteurs et typologie des conflits liés à la transhumance

Les conflits en lien avec les mouvements de transhumance du bétail sont provoqués par plusieurs causes structurelles, en particulier: (i) la dégradation des conditions climatiques; (ii) la forte croissance démographique; (iii) l'érosion des mécanismes de gouvernance des ressources naturelles; et (iv) la crise sécuritaire résultant des interventions du mouvement Boko Haram.

## Changement climatique

La dégradation des milieux biophysiques résultant des facteurs climatiques a entraîné plusieurs effets préjudiciables, notamment l'appauvrissement des terres de cultures et des pâturages, l'ensablement des cuvettes, l'assèchement, voire la disparition des points d'eau et la perte de diversité biologique qui se traduit par la disparition de certaines espèces végétales. Ces phénomènes engendrent une dégradation des conditions de vie des populations qui tirent en grande partie leurs moyens d'existence de l'exploitation des ressources naturelles.

Figure 2. Causes structurelles et moteurs des conflits liés au changement climatique

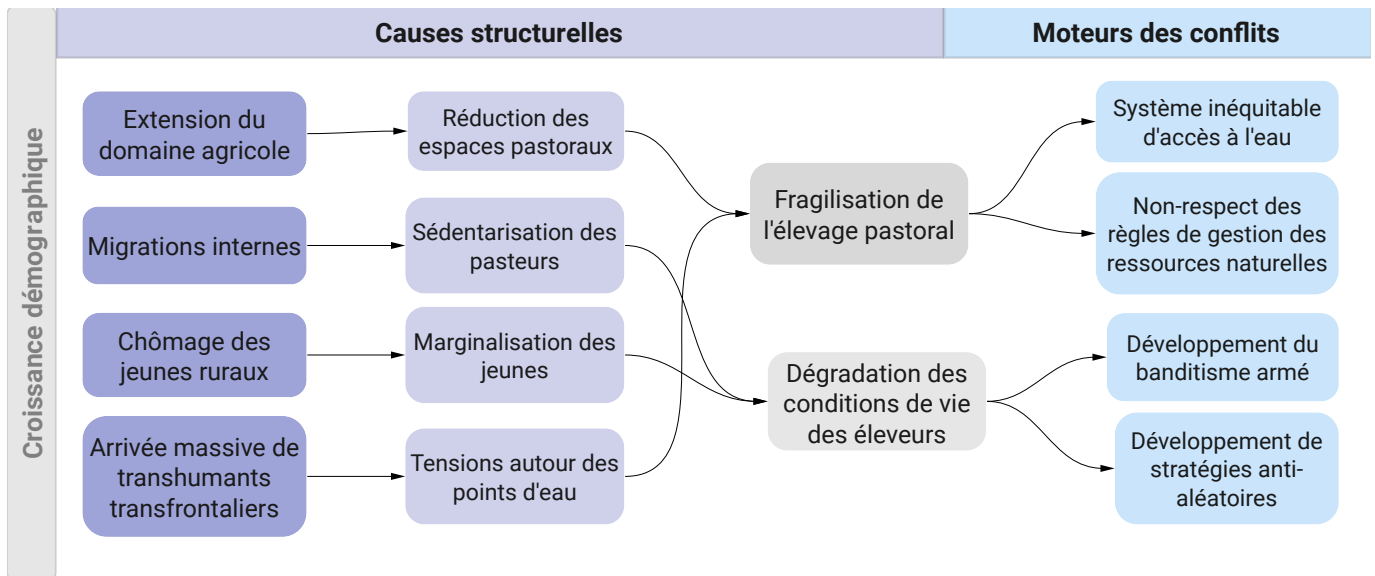


Source: FAO. 2021. Résultats de l'analyse des conflits liés à la transhumance dans la région de Diffa.

### Croissance démographique

La croissance démographique est élevée dans la région, avec un taux d'accroissement intercensitaire moyen annuel de 4,7 pour cent pour la période 2001-2012 (Institut national de la statistique, 2014)<sup>2</sup>. Dans un contexte de détérioration des conditions climatiques, la forte croissance démographique entraîne l'exacerbation de la concurrence autour de l'accès au foncier et aux autres ressources naturelles renouvelables. Ainsi, les conflits entre les usagers des espaces ruraux affectent l'ensemble de la bande agropastorale et même la zone pastorale où l'on constate l'occupation systématique des bas-fonds et de nombreux points d'eau pastoraux. En effet, les évolutions en cours sont marquées par des migrations internes de familles d'agriculteurs qui quittent leurs villages pour créer de nouveaux hameaux de culture dans la zone pastorale, lesquels deviennent par la suite de véritables villages administratifs. Ainsi, la pression agricole est particulièrement agressive non seulement sur les bas-fonds, mais aussi au niveau des anciens pâturages dunaires.

Figure 3. Causes structurelles et moteurs des conflits liés à la croissance démographique



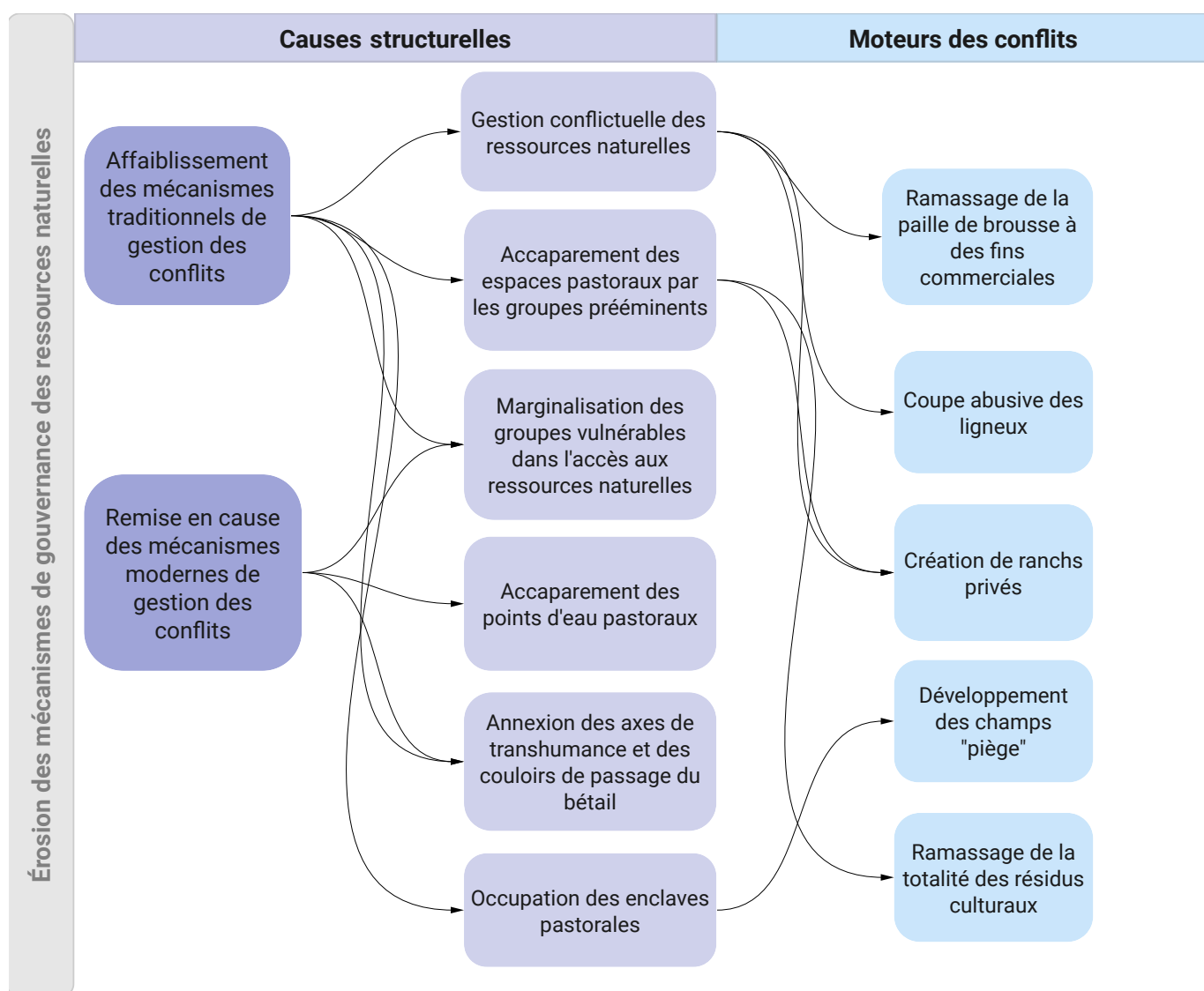
Source: FAO, 2021. Résultats de l'analyse des conflits liés à la transhumance dans la région de Diffa.

<sup>2</sup> Institut national de la statistique. 2014. Rapport d'analyse des résultats du 4e Recensement général de la population et de l'habitat.

## Érosion des mécanismes de gouvernance des ressources naturelles

Les modes de régulation traditionnels des conflits sont de moins en moins acceptés par plusieurs groupes d'acteurs qui se plaignent de la partialité des institutions coutumières en faveur des couches sociales localement prééminentes. Les mécanismes modernes sont également contestés en raison des interférences de certains acteurs dans leur fonctionnement (responsables politiques, personnes riches, etc.). Les déficits notés dans la gouvernance des ressources naturelles ont provoqué une détérioration du climat social qui se traduit par le fait que les relations sont de plus en plus heurtées entre les agriculteurs et les pasteurs. Les premiers cherchent à préserver la maîtrise foncière qu'ils exercent sur les espaces ruraux, tandis que les seconds veulent avoir les mêmes droits d'accès aux ressources naturelles que les autres catégories d'acteurs.

Figure 4. Causes structurelles et moteurs des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles



Source: FAO. 2021. Résultats de l'analyse des conflits liés à la transhumance dans la région de Diffa.

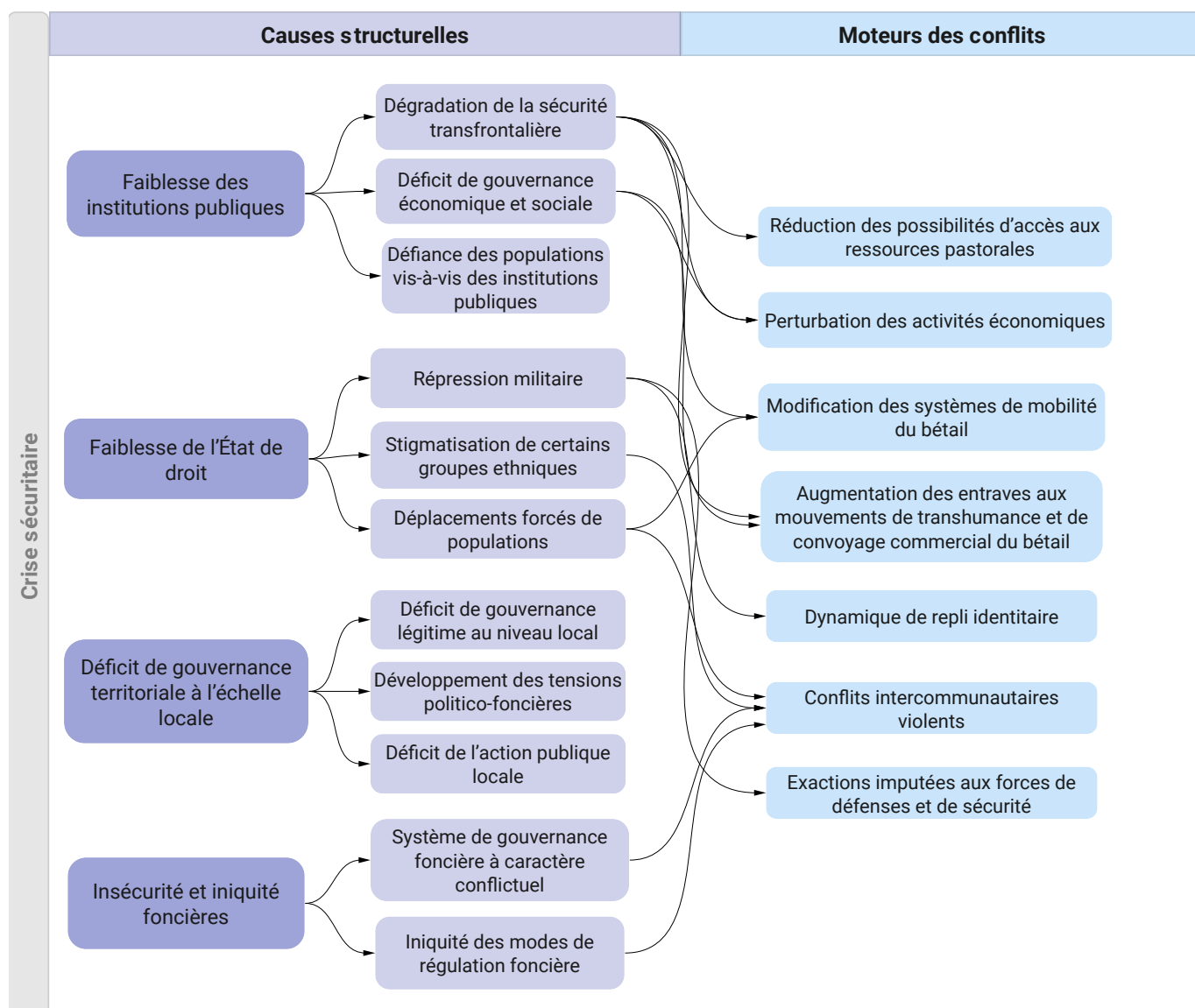
## **Crise sécuritaire résultant des interventions du mouvement Boko Haram**

L'intensification des affrontements entre les membres du mouvement Boko Haram et les forces de défense et de sécurité entraîne de multiples conséquences sur les communautés pastorales, notamment la perturbation des activités économiques et sociales (fermeture des marchés à bétail), les déplacements des populations et la modification des systèmes de mobilité du bétail. Dans le même temps, on constate que le climat d'insécurité s'est renforcé, suite à l'utilisation des armes à feu par les éleveurs, soucieux d'assurer la sécurité de leurs cheptels et de se protéger contre les attaques des membres du groupe armé non étatique.

L'examen des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles permet d'établir une typologie fondée sur la combinaison de trois paramètres principaux, à savoir les facteurs de litiges, les lignes de conflit et les parties prenantes. Les situations conflictuelles répertoriées dans la région peuvent être regroupées en quatre grandes catégories:

- **Les conflits entre agriculteurs et éleveurs.** Le processus de sédentarisation de certaines familles d'éleveurs a suscité une réaction chez les agriculteurs qui ont entrepris d'occuper les espaces riverains des axes de transhumance transfrontalière et les zones situées à proximité des points d'eau, afin de mener des cultures de contre-saison. Cette expansion des domaines agricoles réduit les pâturages, mais aussi entrave l'accès aux points d'eau pastoraux et perturbe la mobilité du bétail.
- **Les conflits entre éleveurs autochtones et pasteurs transhumants.** L'abreuvement des animaux suscite des tensions autour des points d'eau publics. En effet, de nombreux conflits sont enregistrés autour des puits cimentés, à cause de la concurrence entre les éleveurs autochtones et les pasteurs transhumants. Les éleveurs locaux qui exercent une maîtrise foncière sur la zone d'implantation des points d'eau accaparent les comités de gestion des points d'eau et définissent des règles inéquitables d'accès à l'eau.
- **Les conflits entre les éleveurs et les industries minières.** Ces conflits trouvent leur origine dans le fait que les sociétés minières et pétrolières accaparent de vastes domaines fonciers qui sont traditionnellement réservés au parcours du bétail. La cohabitation entre les communautés pastorales et les industriels est conflictuelle pour plusieurs raisons, notamment la pollution des pâturages et des ressources en eau par les rebus générés suite à l'extraction du pétrole, qui sont des déchets toxiques nuisibles aux populations et au bétail.
- **Les conflits entre les éleveurs et les pêcheurs.** Les principales causes de ces conflits sont liées à la détérioration du matériel de pêche par les animaux, lors de l'abreuvement dans les cours d'eau. Les éleveurs reprochent aux pêcheurs de ne pas respecter les limites des zones de pêche.

Figure 5. Causes structurelles et moteurs de la crise sécuritaire, en lien avec l'intervention du mouvement Boko Haram

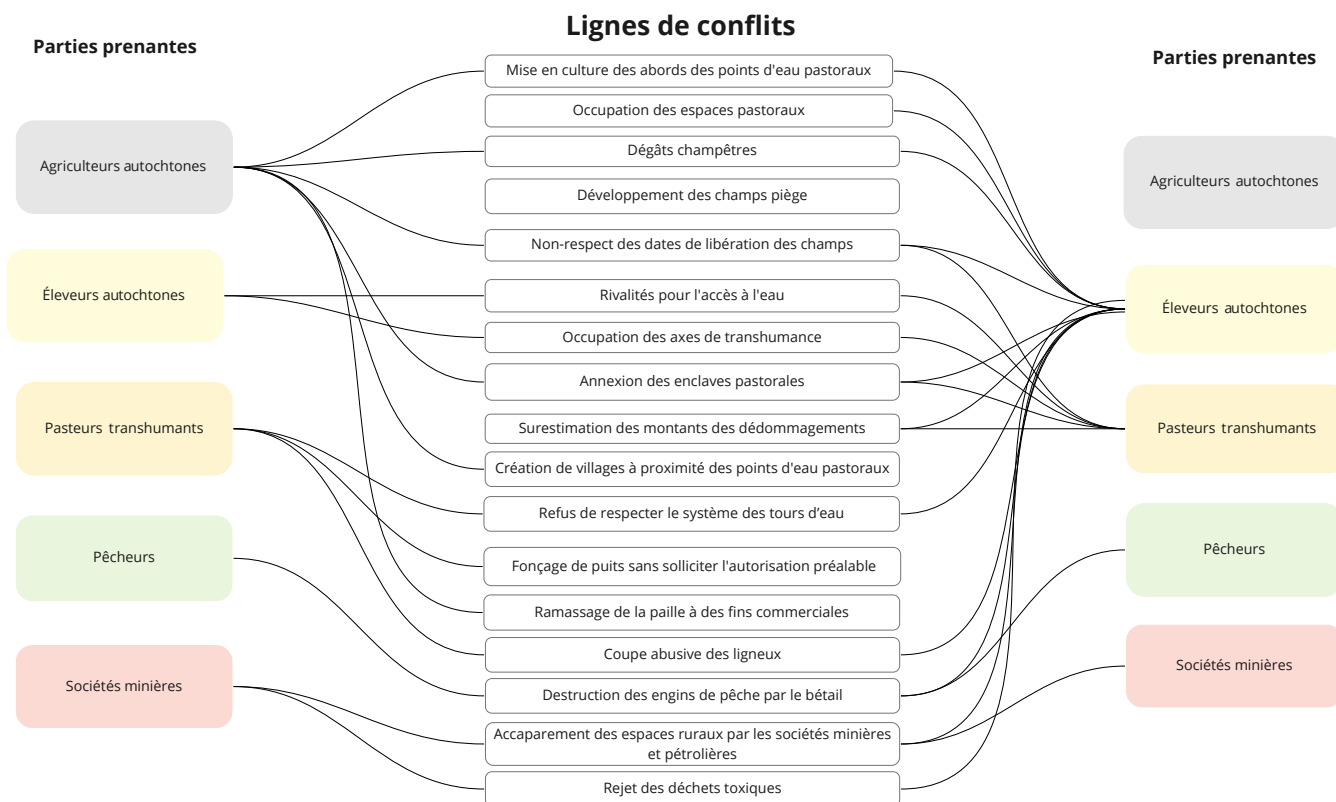


Source: FAO. 2021. *Résultats de l'analyse des conflits liés à la transhumance dans la région de Diffa*.

# Lignes de conflits

La dynamique conflictuelle liée à la mobilité du bétail comprend différentes lignes de clivages qui sont souvent interconnectées. Les principales lignes de conflit qui reflètent les positions ou les objectifs antagoniques adoptés par les parties prenantes sont décrites dans le graphique ci-dessous:

Figure 6. Parties prenantes et lignes de conflits



Source: FAO, 2021. *Résultats de l'analyse des conflits liés à la transhumance dans la région de Diffa*.



# Cartographie des protagonistes des conflits

Dans le cadre de l'analyse des acteurs impliqués dans les conflits liés à la transhumance, l'accent a été mis sur le recensement des parties prenantes jouant un rôle important dans l'évolution de la dynamique de la paix et des conflits. Il existe cinq principaux groupes d'acteurs dont la mobilisation pour la sauvegarde de leurs intérêts exerce une influence favorable ou non sur le contexte qui prévaut dans la région:

- **Les agriculteurs et agropasteurs autochtones.** La cohabitation est devenue de plus en plus difficile entre l'agriculture et l'élevage dans la zone agricole, mais aussi dans la zone agropastorale. Les conflits atteignent une intensité maximale en septembre et octobre à cause de deux facteurs principaux: (i) l'arrivée précoce des troupeaux transhumants en provenance de la zone pastorale; et (ii) la descente plus au sud des animaux qui quittent la zone agropastorale où les points d'eau de surface s'assèchent rapidement à la fin de la saison des pluies. Pour l'essentiel, ces conflits résultent des dégâts provoqués par le bétail dans les champs non encore récoltés, de l'occupation des axes de transhumance par les agriculteurs et de la multiplication des entraves à l'accès aux points d'eau.
- **Les éleveurs autochtones.** Suite aux mortalités animales enregistrées dans leurs troupeaux lors des sécheresses répétées, certains éleveurs ont été contraints d'abandonner la transhumance pour se sédentariser. D'autres continuent de conduire leur cheptel en transhumance, tout en sédentarisant une partie des membres de leurs familles. Les éleveurs locaux sont engagés dans une dynamique concurrentielle avec les agriculteurs qui lèsent leurs intérêts (réduction continue des aires de parcours annexées par les champs), mais aussi avec les pasteurs transhumants auxquels ils imposent des conditions contraignantes d'accès aux ressources naturelles, en particulier aux points d'eau.
- **Les pasteurs transhumants.** La région de Diffa est traversée par des mouvements importants de transhumance de troupeaux provenant des zones voisines. Les transhumants prolongent la durée de leur séjour en zone pastorale parce que les zones d'accueil des animaux pendant la saison sèche ne sont plus accessibles, à cause de l'insécurité qui prévaut dans le bassin du lac Tchad et le nord du Nigéria. Les transhumants sont souvent obligés de modifier les itinéraires de déplacement de leurs troupeaux dans un double souci: (i) éviter que les animaux commettent des dégâts champêtres sur les sites de cultures de contre-saison qui ne sont pas protégés; et (ii) réduire le risque de subir des vols de bétail, en s'éloignant des zones de fortes concentrations animales. Dans les zones d'accueil, certains groupes de transhumants ne respectent pas les règles locales d'accès aux puits publics et procèdent au fonçage anarchique de puits traditionnels, afin d'exploiter les pâturages disponibles.

- **Les pêcheurs locaux.** L'activité de pêche est pratiquée sur les principaux cours d'eau, notamment la rivière Komadougou Yobé et le lac Tchad. Or, ces zones sont aussi fortement convoitées par le bétail à cause des potentialités pastorales qu'elles recèlent. L'exploitation simultanée de ces espaces par les pêcheurs et les éleveurs favorise le développement de conflits, les systèmes de régulation de l'accès aux ressources n'étant plus appliqués.
- **Les industries minières et pétrolières.** L'implantation des industries minières et pétrolières dans la région a entraîné une profonde modification des pratiques locales de gestion des ressources naturelles. Les communautés pastorales se trouvent privées de leurs parcours et de leur droit foncier de façon arbitraire. De plus, elles ne sont pas impliquées dans le processus de consultation dans le cadre des études d'impact environnemental et social.

# Impact des conflits

Les conflits ont entraîné une prise de conscience de l'ensemble des communautés du fait que les ressources naturelles connaissent un processus important de dégradation, alors qu'elles constituent le substrat de leurs activités productives. Dans un contexte marqué par l'aggravation des risques climatiques et le développement des pratiques de gestion non rationnelle des ressources naturelles, on assiste à l'exacerbation de la concurrence pour l'accès à l'espace et aux ressources naturelles. Cette évolution s'accompagne de la montée des conflits et des antagonismes qui dégénèrent parfois en affrontements violents.

Les modes de régulation traditionnels des conflits sont de plus en plus remis en cause, alors que dans le même temps, les mécanismes formels mis en place par les pouvoirs publics ne parviennent pas à prévenir et gérer, de manière efficace, la pression sur les ressources naturelles exercée par les différents groupes d'utilisateurs des espaces ruraux. Dans la mesure où les rivalités autour des ressources naturelles recoupent les lignes de séparation entre les communautés, les conflits revêtent souvent une dimension collective se traduisant par des affrontements intercommunautaires.

Compte tenu du fait qu'ils comportent des enjeux économiques, sociaux et politiques importants, les conflits ont galvanisé les différentes communautés ethniques, en particulier la fraction jeune de la population qui monte en première ligne dans les affrontements intercommunautaires. Le processus de distanciation des liens sociaux mobilise fortement les identités et favorise les tentatives de structuration sur une base communautaire, en vue de défendre les droits d'accès des groupes aux ressources naturelles.

La crispation des relations sociales entre les différents usagers des ressources naturelles engendre de multiples effets négatifs, notamment:

- Le développement de nouvelles formes de conflictualité qui se traduisent par des atteintes à l'intégrité physique des éleveurs, le rapt du bétail et de multiples exactions.
- La généralisation des attitudes d'intolérance à l'égard des pasteurs transhumants, en l'occurrence les éleveurs mobiles à faible ancrage foncier comme les arabes Mohamid et les Fulbé Wodaabé.
- La propension d'une partie des populations à mener des actions de représailles contre les transhumants installés sur leurs terroirs, lorsque ces derniers sont accusés d'être les instigateurs d'un conflit.
- L'achat et l'utilisation par de nombreux groupes d'éleveurs d'armes modernes, afin d'assurer la sécurité de leurs cheptels et résister à d'éventuelles attaques des bandits armés.
- Les conflits ont engendré une situation de vulnérabilité dont les communautés pastorales sont les premières victimes. La fragilisation accrue de l'élevage pastoral est à l'origine de la dégradation des conditions de vie des communautés concernées. Au sein de ces communautés, les femmes et les jeunes sont assaillis par des graves difficultés dans un contexte social et politique qui est peu propice à l'accès de ces groupes d'acteurs aux ressources naturelles, aux opportunités économiques et aux instances décisionnelles.

# Dispositifs et mécanismes de gestion des conflits

Dans le souci d'améliorer la gouvernance du secteur rural, les pouvoirs publics ont adopté en 1993 l'Ordonnance fixant les principes d'orientation du Code rural. Ce texte se fonde sur une approche intégrée qui détermine le régime juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans une logique d'aménagement du territoire. Il est complété par plusieurs autres textes. Ainsi, l'ordonnance de 2010 relative au pastoralisme qui a été promulguée en 2010 s'intègre à l'ensemble des textes juridiques composant le Code rural. Elle réaffirme certains principes directeurs clés, lève les ambiguïtés relevées dans la législation antérieure et impose de nouvelles normes. Dans ce cadre, la nouvelle législation insiste sur: (i) la validité et l'immutabilité de la limite nord des cultures, destinée à protéger la zone pastorale contre l'avancée du front de colonisation agricole; (ii) la définition du statut de terres communes conféré aux zones pastorales; et (iii) la reconnaissance explicite du droit à la mobilité et l'impossibilité pour l'État d'accorder une concession privée en zone pastorale, lorsque celle-ci est susceptible d'entraver la mobilité du bétail.

Au niveau de la région de Diffa, les autorités administratives interviennent dans le règlement des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles lorsque les litiges sont susceptibles d'avoir de graves répercussions économiques, sociales ou politiques. Plutôt que recourir à la réglementation foncière en vigueur, les autorités administratives privilégient le mode de règlement des conflits à l'amiable, dans le souci d'apaiser les tensions sociales. Il convient de souligner que les décisions prises ne confèrent pas une garantie suffisante de sécurité car elles sont rarement matérialisées par un procès-verbal. Après le départ de l'autorité administrative qui a arbitré le conflit, la partie dont les prétentions n'ont pas été prises en compte peut à nouveau relancer le conflit.

Compte tenu de l'implication des autorités coutumières dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles, l'existence dans la région de 16 groupements (arabes, touaregs et toubou) et de 883 tribus constitue un atout dans le domaine de la gestion des mouvements de transhumance. Toutefois, l'efficacité de ce dispositif est relativement limitée parce que les autorités coutumières sont accusées de partialité ou d'arbitraire dans la gestion des conflits opposant les populations autochtones (agriculteurs, agropasteurs, éleveurs locaux) aux groupes allogènes (pasteurs transhumants).

S'agissant des conflits liés à la transhumance transfrontalière, l'implication des autorités coutumières dans leur règlement pose des problèmes pour au moins deux raisons: (i) le durcissement des conditions d'accueil des pasteurs transhumants, en lien avec l'affaiblissement du système des logeurs, qui était fondé sur des liens sociaux intercommunautaires forts adossés à des avantages réciproques entre les parties prenantes; et (ii) l'attitude adoptée par certains groupes de transhumants qui entretiennent des rapports distants avec la chefferie coutumière et les populations des zones d'accueil.

L'étude réalisée en 2019 dans le cadre du projet transfrontalier Niger/Tchad exécuté par la FAO<sup>3</sup> a permis d'identifier plusieurs bonnes pratiques de gestion des conflits, notamment:

- les initiatives de dialogue intercommunautaire promues par les comités communaux de paix;
- les accords sociaux visant à garantir un accès inclusif et équitable à l'eau d'abreuvement;
- les initiatives de dialogue communautaire et intercommunautaire portant sur la problématique de la gouvernance des ressources naturelles.

---

<sup>3</sup> Projet FAO financé par le Fonds pour la consolidation de la paix "Prévenir les conflits intercommunautaires et contribuer à la consolidation de la paix à travers le développement d'un pastoralisme résilient dans la zone transfrontalière de Diffa et du Kanem".

# Conclusions et recommandations

Sur la base de l'analyse des perceptions des femmes et des jeunes sur leur implication dans les dispositifs de gestion des conflits liés à la gestion des ressources pastorales, il importe de prendre en compte trois recommandations majeures:

- **L'amélioration de l'efficacité des cadres de concertation sur la transhumance.**  
Dans le souci de favoriser la cohésion sociale et une cohabitation pacifique entre les populations autochtones et les transhumants, il conviendrait de focaliser les efforts sur: (i) la modification de la composition des comités de gestion des points d'eau, afin de la rendre plus inclusive, tout en veillant à améliorer l'efficacité du fonctionnement de ces structures; et (ii) la mise en place de comités de transhumance, car c'est à ces échelles que la plupart des problèmes liés à la transhumance peuvent trouver des solutions appropriées.
- **Le renforcement de l'inclusivité des dispositifs de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès aux ressources pastorales.**  
L'amélioration de l'efficacité des mécanismes de prévention et de gestion des conflits suppose que leur composition intègre l'ensemble des acteurs, en particulier les jeunes et les femmes, qui jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la cohésion sociale. À cet effet, il faudrait créer les conditions d'une participation effective de ces couches sociales aux actions de développement du secteur pastoral, mais aussi au processus de gestion des ressources naturelles, de prévention et de gestion des conflits fonciers.
- **Il s'agit de renforcer les capacités des jeunes et des femmes, afin qu'ils acquièrent une bonne connaissance de la législation et des réglementations régissant le pastoralisme et la gestion des ressources naturelles.**  
Par-delà la maîtrise du contenu des textes législatifs, ces couches doivent disposer de compétences leur permettant de jouer un rôle actif dans l'application des lois et règlements (identification des domaines dans lesquelles elles peuvent apporter une contribution, définition des modalités de leur implication dans le processus d'application des textes, etc.).



# Protéger les moyens d'existence c'est sauver des vies

Le Réseau mondial contre les crises alimentaires (GNAFC) a été lancé par l'Union européenne, la FAO et le Programme alimentaire mondial lors du Sommet humanitaire mondial de 2016 afin de renforcer les efforts conjoints visant à faire face aux crises alimentaires dans le cadre de l'interface action humanitaire-développement-paix et de continuer à sensibiliser le monde et à susciter l'engagement de tous les acteurs concernés.

GNAFC offre un cadre de coordination cohérent visant à promouvoir les efforts collectifs d'analyse et de programmation stratégique pour une utilisation plus efficace des ressources afin de prévenir, se préparer et répondre aux crises alimentaires et, ainsi, soutenir les résultats collectifs liés à l'Objectif de développement durable 2 pour des solutions durables aux crises alimentaires.



Cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Union européenne et le programme de partenariat contribuant à renforcer GNAFC.

## Contacts

---

### Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest

FAO-REOWA@fao.org  
Dakar, Sénégal

---

### Bureau des urgences et de la résilience

OER-Director@fao.org  
www.fao.org/emergencies | @FAOemergencies  
Rome, Italie

---

**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**